

[...]

**32.038/II/PN**  
RC/FY

Monsieur le Ministre,

En sa séance du 25 mai 2000, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant sections réunies, a examiné une plainte introduite contre Belgacom qui aurait émis des cartes téléphoniques comportant des mentions libellées en anglais et en français, mais non traduites en néerlandais.

\*  
\*       \*

Des renseignements vous ont été demandés le 15 mars 2000.

Le 9 mai 2000, vous avez répondu:

*"Belgacom me communique ce qui suit:*

- *les cartes téléphoniques "The Lost World": "Something has survived" et "The world is mine" sont des citations du film "The Lost World"; pour cette action, un contrat a été conclu avec Copyright Promotions;*
- *les cartes téléphoniques "Red Devils": celles-ci ont été lancées dans le cadre de la coupe du monde et ont donc un caractère international ; partant, Belgacom a préféré la dénomination "Red Devils" à "Rode Duivels-Diables Rouges";*
- *la carte téléphonique "14th Planetary Congress of the Association of Space Explorers": comme il s'agit de la dénomination officielle de ce congrès, Belgacom, afin de ne pas aller à l'encontre de la campagne d'information en cours, a repris le support visuel et le slogan anglais.*

*D'évidence, la société Belgacom est, elle aussi, favorable à un emploi des langues correct en ce qui concerne les cartes téléphoniques; elle veille dès lors à ne pas ériger ces exceptions en règles générales.*

*Partant, Belgacom compte sur votre compréhension."*

\*  
\*       \*

L'article 36, § 1<sup>er</sup>, de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques dispose que, les entreprises publiques autonomes, ainsi que leurs filiales qu'elles associent à la mise en œuvre de leurs tâches de service public et dans lesquelles la participation des autorités publiques dépasse 50 p.c., sont soumises aux dispositions des lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées par l'arrêté royal du 18 juillet 1966 (LLC).

Les services de Belgacom sont tenus d'utiliser, pour les avis, les communications et les formulaires destinés au public et dans leurs rapports avec les particuliers, les langues imposées par les LLC.

La CPCL considère cependant que les termes utilisés à l'envers des cartes téléphoniques « The lost world »: « Something has survived » et « The world is mine », « Red Devils », « 14<sup>th</sup> Planetary Congress of the Association of Space Explorers » etc, sont de simples illustrations et ne constituent donc pas une violation des LLC.

Copie du présent avis est notifiée au plaignant.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Le Président,

[...]